

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mars 2019, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-434** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176)* ». L'objet dudit règlement vise à ajouter l'exigence d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'un café-terrasse dans certaines circonstances et à apporter certaines précisions au chapitre concernant les certificats d'occupation.
- le règlement **AO-435** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* ». L'objet dudit règlement vise à intégrer des normes et dispositions particulières applicables aux cafés-terrasses sur le domaine public.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 18 avril 2019

La Secrétaire substitut de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

